Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction de la gestion des carrières et de la rémunération** **Bureau de Gestion des Personnels Enseignants et des Personnels de la Filière Formation-Recherche** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **SG/SRH/SDCAR/2018-294** **17/04/2018**

Date de mise en application : 17/04/2018
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : ADDITIF à la note de service SG/SRH/SDCAR/2018-191 liste des postes proposés à la mobilité au sein des établissements d'enseignement agricole privés sous contrat avec l'Etat pour la rentrée scolaire 2018.

Destinataires d'exécution
D.R.A.A.F. / services régionaux de la formation et du développement ; D.A.A.F. / services de la formation et du développement ; Établissements d'enseignement agricole privés sous contrat relevant de l'article L.813-8 du code rural; Direction générale de l'enseignement et de la recherche ; Inspection de l'Enseignement Agricole ; Fédérations (CNEAP / UNREP) ; Organisations syndicales de l'enseignement privé agricole.

Textes de référence : Article 48 du décret n° 89-406 du 20 juin 1989 relatif aux contrats liant l'Etat et les personnels enseignants et de documentation des établissements mentionnés à l'article L.813-8 du code rural ;

Note de service SG/SRH/SDCAR/2018-104 du 7 février 2018 relative à la mise en place du mouvement des agents contractuels de droit public exerçant au sein des établissements d'enseignement agricole privés sous contrat avec l'État, pour la rentrée scolaire 2018.

La présente note a pour objet de compléter la liste des postes proposés à la mobilité au sein des établissements d'enseignement agricole privés sous contrat avec l'État au titre de la rentrée scolaire 2018.

Les modalités de candidatures demeurent identiques à celles définies dans la note de service SG/SRH/SDCAR/2018-2018-104 du 7 février 2018 relative à la mise en place du mouvement des agents contractuels de droit public exerçant au sein des établissements d'enseignement agricole privés sous contrat avec l'État, pour la rentrée scolaire 2018.

Pour le ministre, et par délégation,
Le chef du service des ressources humaines,

Jean-Pascal FAYOLLE

Annexe note de service

Section Sciences économiques et sociales et gestion

nces économiques et économie sociale et fam 102

Région	Etablissement		N° poste NS	Code établissement	T.T.	Statut poste	Discipline associée	Informations complémentaires
Bretagne	LEAP Ker Anna - Kervignac	KERVIGNAC(56)	**101**	E56K44	8	SV		Poste retiré